

## Fiche ANAH

### Qu'est-ce que c'est ?

C'est une subvention provenant de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) qui permet de donner une aide pour la réalisation de travaux dans les logements ou immeubles anciens. Les axes d'intervention sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le traitement des copropriétés en difficulté, la lutte contre la précarité et l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

### Pour qui ?

Il y a plusieurs conditions d'éligibilité :

- Agé de plus de 55 ans
- Propriétaire occupant ou propriétaire bailleur

### Quelles conditions ?

L'Anah a des conditions différentes en fonction de votre statut.

#### Pour les propriétaires occupant

- Les conditions concernant votre situation et votre logement :
  - Vous ne dépassez pas un niveau de ressources fixé nationalement.
  - Votre logement a plus de 15 ans à la date où est acceptée votre demande d'aide.
  - Vous n'avez pas bénéficié d'un PTZ (Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété) dans les cinq dernières années.
- Les conditions concernant les travaux :
  - La décoration ainsi qu'une construction neuve ni à un agrandissement ne sont pas concernés par les travaux
  - Le montant minimum des travaux est de 1 500 € excepté si vous faites partie de la catégorie des ménages très modestes.

## Pour les propriétaires bailleurs :

- Les conditions concernant les travaux :
  - La décoration ainsi qu'une construction neuve ni à un agrandissement ne sont pas concernés par les travaux
  - Le montant minimum des travaux est de 1 500 € excepté si vous faites partie de la catégorie des ménages très modestes.

## Les conditions de ressources :

Cette aide peut être bénéficiée si vos ressources sont inférieures à un **plafond fixé nationalement**.

Le taux d'aide de l'Anah peut varier selon que vous disposez de ressources "modestes" ou "très modestes".

**À partir de ce barème national, le contact local de l'Anah peut faire le choix des ménages prioritaires.**

Pour voir si vos ressources sont inférieures aux plafonds fixés, vous pouvez cliquer [ici](#).

## **Montant**

**50 % du montant total des travaux HT.** L'aide de l'Anah est de 10 000 € maximum, ou 25 000 € maximum dans le cas de gros travaux.

Rendez-vous sur [service-public.fr](http://service-public.fr) pour plus d'informations ou sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) pour commencer votre démarche.